

Au Conseil intercommunal
du district de Nyon

Préavis du Comité de direction
n° 50-2009

**Concerne: Contribution financière de Chf. 90'000.- pour
la communication des projets d'intérêt régional**

Responsable : Pierre-André Romanens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le préavis 50-2009 couvre un ensemble d'actions de communication régionale à lancer dès cette année 2009, en référence à la stratégie de promotion et de communication des projets d'intérêt régional.

1. Contexte

L'élaboration du plan directeur régional arrive à bout touchant. Les études de plusieurs schémas directeurs localisés sont déjà bien avancées. L'extension de La Garenne et la patinoire de Saint-Cergue font aussi partie des dossiers qui progressent bien. Ces projets d'aménagement du territoire vont dessiner l'avenir de la région. Ils déboucheront sur des réalisations importantes dans tous les domaines qui composent le cadre de vie du district de Nyon (mobilité, économie, sport, culture, énergie, social, tourisme, paysages, nature, environnement...). Il est primordial que tous les porteurs de projet, les partenaires, les élus, et le public en général comprennent clairement les enjeux concrets de cette planification quelque peu abstraite et parfois même rébarbative.

En 2009, plusieurs de ces projets entreront dans des phases de concertation et de consultation qui nécessiteront une communication de qualité auprès des partenaires concernés. Ces étapes seront suivies d'une information plus large à la population. Pour parvenir à réaliser ces enjeux, il faudra aussi faire du marketing et entreprendre des recherches de financement.

Toutes ces raisons ont motivé l'étude d'une stratégie de promotion et de communication (document envoyé aux communes le 2 février 2009). Une commission a été créée au printemps 2008 réunissant des membres du comité de direction et des professionnels de la communication. Une stratégie a été présentée au comité de direction en été 2008 accompagnée de priorités d'action.

Sur la base de cette stratégie, nous vous présentons un préavis qui définit les moyens dont la région a besoin pour accompagner les projets d'intérêt régional (2008-2011) d'une communication efficace et adaptée aux différents publics cibles. Ces publics cibles correspondent aux phases successives de la procédure (concertation, consultation, approbation, marketing et recherche de fonds).

Qui dit communication et transparence dit participation collective aux grands desseins régionaux. C'est à cette condition que les projets évolueront vers des réalisations satisfaisant la plus grande majorité de la population. Et c'est avec la satisfaction d'avoir amélioré notre cadre de vie que se constituera l'identité forte de notre région.

A titre de comparaison, nous avons constaté que le SDOL (schéma directeur de l'Ouest lausannois), grâce à une communication régulière, avait réussi à réunir une bonne part de la population derrière lui (voir annexe).

A l'instar du plan directeur régional de 1993 où l'ensemble des communes ont regretté l'approche sectorielle et l'absence de stratégie de mise en œuvre de ce document, il serait dommageable de ne pas disposer d'une coordination efficace de la communication.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité de direction souhaite que la région se dote d'une stratégie régionale de communication et d'un plan d'actions. Pour y parvenir, la mise en place d'outils et moyens fédérateurs fait l'objet du présent préavis, dès 2010 les charges induites par la communication régionale (volets A et B) seront intégrées au budget ordinaire.

2. Mode de fonctionnement de la promotion et de la communication régionale

Le présent préavis propose un mode de gestion des ressources pour assurer l'ensemble de la promotion et de la communication des enjeux de la région et le soutien des projets connexes.

2.1 Trois modes d'accompagnement des projets

Quelle que soit l'échelle territoriale des projets d'intérêt régional ou leur spécificité (infrastructure touristique, axe de transport, pôle de compétence, filière bois), ils ont tous en commun une même source d'information, du fait qu'ils partagent des objectifs de développement :

1. Un référentiel : la région nyonnaise,
2. Un message fédérateur : les enjeux du développement régional pour renforcer la qualité du cadre de vie (PDR, stratégie développement socioéconomique, culture).

Il découle qu'en termes d'efficacité d'information et d'économies d'échelle, la communication des projets devrait autant que possible :

- Partager les canaux, les supports et contenus d'information fédérateurs, mis à disposition par le référentiel régional.
- Définir et planifier dès le départ les actions de communication spécifiques à chaque projet (phases de concertation et de consultation) : qui communique, quand, comment, quoi et avec quoi.

Pour ce faire, le comité de direction désire mettre à disposition des porteurs de projets deux types de soutien à la communication A et B :

Volet A) Mise à disposition d'outils fédérateurs (canaux, supports, contenus),

Volet B) Apport en compétences (rédaction, organisation et logistique d'événements – table ronde, séance d'information)

Volet C) Ce troisième volet couvre le soutien financier des actions de communication spécifiques aux projets, qui ne peuvent être internalisées (exple : modération). Il est intégré dans le budget des projets et n'est donc pas pris en compte dans le préavis 50-2009.

La mise à disposition de ces deux volets génère des économies considérables et garantit la cohésion des efforts de communication.

2.2 Ventilation des coûts et économies d'échelle

Sur le plan budgétaire, la ventilation des coûts est proposée comme suit :

Le volet A) a un coût unique de lancement, dès 2010 une évaluation budgétaire sera faite sur le montant nécessaire à la mise à jour des données.
Ces coûts viennent réduire d'autant les coûts de communication des projets, qui pourront disposer du kit selon les besoins.

Le volet B) diminue d'autant les coûts de communication par l'internalisation de certaines compétences (organisation et logistique d'événements, rédaction de divers supports), évitant de fait la multiplication des mandats externes.

Exemple :

La rédaction d'un document de synthèse d'un schéma directeur est estimé à Chf 4'000.- d'honoraires. Le seul coût rédactionnel peut dépasser les Chf 12'000.- par projet pour couvrir les phases de concertation, de consultation et d'information. A cela s'ajoute la rédaction / sélection textes et images pour les présentations powerpoint, les affiches d'exposition, les invitations aux tables rondes /séances d'information.

Pour un seul projet, type schéma directeur intercommunal ou projet localisé, des économies de Chf 30'000.- sont générées par l'internalisation d'un poste dédié à la rédaction (web, powerpoint, doc de synthèse et questions/réponses, lettre d'information) et au suivi logistique des différentes phases de la concertation (tables ronde,...).

De plus, ces compétences pourront servir à l'organisation des différents événements organisés par la région, qui génèrent plus de deux mois de travail à plein temps par an, (trois plateformes débat, remise du prix culturel, joutes sportives éclairées, fêtes du sport, etc).

Néanmoins, la qualité de l'information primant sur les économies d'échelle, des parties de ces phases seront nécessairement externalisées.

2.3 Mise en page des documents de synthèse: que mandater ?

En fonction des objectifs et du public cible de la phase de communication, il sera conseillé d'internaliser la mise en page du document de synthèse ou au contraire il sera nécessaire de faire appel aux services reconnus d'une agence. Dans le cadre de ce préavis, ces critères ont été pris en compte pour évaluer la part de coûts externes variables à imputer pour la communication de projet et la part intégrer dans les coûts fixes proposés par l'internalisation de compétences d'un rédacteur.

=> Critères de choix : importance de la qualité/finition des supports (document) selon public cible et enjeux de validation de la démarche :

x = en interne. Finitions de qualité moyenne (type journal de l'agglo fvg) : utilisation d'une maquette élaborée par un graphiste, mise en page en interne, impression externe.

xx = en externe. Finitions graphiques de qualité supérieure : réalisation par une agence, impression externe.

xxx = en externe. Rédaction. Finitions graphiques de qualité supérieure : réalisation par une agence, impression externe.

Buts de communication →	concertation / consultation des organes du canton, confédération	consultation du législatif / mise à l'enquête	information	recherche de fonds
Type de projet ↓				
Plan directeur régional	x	x	x	x
Schéma directeur intercommunal	x	x	x	
Projet localisé	x	xx	xx *	xxx
Etude spécifique (rail/route, démarche AF/AT)	x	x	x	
Projet spécifique (filiale bois, espace culturel)	x	x	xx	xxx

* Selon le type de projet, sa présentation pourra être introduite dans les supports de promotion économique ou touristique.

Sur la base de ces éléments, une demande de soutiens peut être formulée dans le cadre de ce préavis couvrant les deux volets cités A et B.

3. Financement

Le budget détaillé des volets A et B a été évalué par la commission communication du Conseil régional. L'ensemble des actions planifiées sont coordonnées et nécessaires pour obtenir un soutien cohérent de la communication régionale et des projets.

A. Mise à disposition d'outils partagés par l'ensemble des projets coordonnés par la région (canaux, supports, contenus) Chf 40'000.-

B. Apport en compétences (stratégie, planning, rédaction, organisation, logistique) : Chf 50'000.-

Le coût total du présent préavis se monte à Chf 90'000.-

Dès 2010, les coûts pour le fonctionnement de la communication seront intégrés au budget.

Pour chaque projet, mis à part ces deux volets mis à disposition par la région, les coûts variables seront évalués sur la base de valeurs de référence.

4. Calendrier

A l'issue de la décision du Conseil intercommunal, le développement des volets A et B pourra être concrètement entrepris et appliqué dans le cadre de nombreux projets qui sont en cours.

Un premier bilan sera effectué en fin d'été et communiqué au Conseil intercommunal durant l'automne.

5. Conclusion

Comme il a été développé dans le chapitre consacré à la description du contexte, l'application d'une politique de communication raisonnée et sa traduction dans les projets concrets qui sont soutenus par les différentes communes constitue un défi de taille qu'il s'agit de relever avec application.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°50-09 relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la communication des projets d'intérêt régional,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser le crédit de CHF 90'000.- pour mettre en place des outils au service de la promotion et la communication des enjeux du développement régional et des projets qui en découlent.
La somme de Chf 40'000.- correspondant au volet A) sera prélevé sur le fonds d'investissement pour être amorti sur cinq années ; la somme de Chf. 50'000.- correspondant au volet B) sera prélevée sur le fonds d'investissement pour être amortie sur une année.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 janvier 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexes:

- 1. Description détaillée des volets A, B et C
- 2. Exemple du schéma directeur intercommunal de Terre Sainte
- 3. Cas du SDOL